

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Comité Régional FSCF AURA
20, rue de l'Etissey
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Ou par mail à :

fscf.auvergnerrhonealpes.bafa@orange.fr

TYPE DE FORMATION SOUHAITÉE

- ☐ BAFA formation générale
☐ BAFA approfondissement
☐ BAFA qualification

- ☐ BAFD formation générale
☐ BAFD perfectionnement
☐ BAFD renouvellement

Photo

Dates du stage :

Régime : ☐ Internat ☐ Demi-pension ☐ Externat (voir calendrier ci-dessous)

Lieu :

Thème :

J'ai déjà effectué une formation BAFA et/ou BAFD avec la FSCF : ☐ OUI ☐ NON

OBLIGATOIRE : N° d'inscription Jeunesse et Sport
(Obtenu après inscription en ligne sur www.bafa-bafd.gouv.fr)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU STAGIAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Date de naissance :

Je suis porteur d'un handicap : ☐ OUI ☐ NON
Notre référent handicap vous contactera lors de l'accusé réception de l'inscription.

Je suis membre d'une association FSCF : ☐ OUI ☐ NON
Numéro de licence :

Je suis membre d'une structure partenaire* ☐ OUI ☐ NON
Nom de la structure :

Je bénéficie d'une prise en charge financière : ☐ OUI ☐ NON
Organisme : Montant :

ALLERGIES OU RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES :

Pour bénéficier d'un régime particulier, seule une prescription médicale écrite et émanant d'un professionnel de la santé sera considérée comme valide, et - jointe au dossier d'inscription -, permettra une adaptation des menus du stagiaire concerné.

ACCORDS ET AUTORISATIONS

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DU STAGIAIRE MINEUR

Je soussigné(e) (père - mère - tuteur légal) :

Téléphone : Email :

accepte les conditions générales de vente et d'inscriptions* et autorise Mme / Mr :

☐ s'inscrire au stage BAFA

(type).....se
déroulant du / / au / / et à pratiquer toutes les activités prévues
lors du stage ;

☐ à voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu du stage et en revenir ;

☐ à voyager seul(e) en cas de renvoi décidé par le directeur de la session ;

☐ à être véhiculé(e) par la FSCF ;

AUTORISE TOUT MÉDECIN, LE CAS ÉCHÉANT :

☐ à prescrire de toute urgence tout traitement médical approprié ;

☐ à faire hospitaliser et pratiquer toute intervention chirurgicale, rendue nécessaire par l'état de santé du stagiaire. Dans ce cas, je m'engage à rembourser intégralement la FSCF des frais avancés ;

A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE MAJEUR

Je soussigné(e) :

accepte les conditions générales de vente et d'inscription

Contact en cas d'urgence durant la période de formation:

Nom: Prénom :

Lien de parenté: Téléphone :

DROITS À L'IMAGE ET COORDONNÉES : J'AUTORISE LA FSCF

☐ à utiliser l'image du stagiaire à des fins de communication interne et externe, sur différents supports (plaquettes, sites internet institutionnels, affiches, flyers, clips, etc.) ;

☐ à utiliser les coordonnées du stagiaire pour le tenir informé d'actualités concernant l'animation (newsletters, offres d'emplois, etc.)

Fait à :

le :/...../.....

Signature

ADMINISTRATIF

Constitution du dossier (dossier à renvoyer complet)

☐ Dossier d'inscription complété (P1 à P3)

☐ Photo

☐ Photocopie pièce d'identité recto/verso

RÈGLEMENT (l'ensemble du règlement doit être en notre possession avant le 1er jour du stage)

☐ Par chèque à l'ordre de CR FSCF AURA
(possibilité de régler en 4 chèques maximum)

☐ Par virement sur IBAN FR76 1027 8072 6100 0204 2700 286
Titulaire du compte : COMITE REGIONAL FSCF AUVERGNE
RHONE ALPES
(Indiquer nom de famille du stagiaire + BAFA)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription et suivi administratif de votre dossier

A réception du dossier d'inscription, l'organisateur fait parvenir au stagiaire un accusé de réception mentionnant l'état du dossier (validé, en attente ou refusé). Dans la semaine précédant le stage, une convocation est transmise au stagiaire indiquant le lieu, les horaires, le matériel à apporter, la liste et les coordonnées des participants pour un éventuel covoiturage. Sur demande, le stagiaire reçoit une attestation de présence à la formation.

Modalités de paiement

Les tarifs présentés sont fixes et valables pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027. Les devis et factures peuvent être édités sur demande du stagiaire. Des arrhes d'un montant de 150€ sont versées à l'inscription et pour-ront être encaissées dans les 5 jours ouvrés suivant la réception. L'organisateur accepte plusieurs paiements, à la condition que l'ensemble du solde soit en possession de l'organisateur au premier jour du stage. Les paiements peuvent se faire par chèque (maximum 4) libellé à l'ordre de l'organisateur dont le nom est précisé sur le dossier d'inscription, ou par virement. Pour tout autre dispositif de paiement voir directement avec les services de l'organisateur.

Désistement du stagiaire

Conformément à l'article L114-1 du Code de Commerce, il est important de souligner que l'inscription est assortie d'arrhes et qu'en conséquence, en cas de rétractation du stagiaire ou de son représentant légal, l'organisateur se garde le droit de lui demander en sus de la perte de celles-ci, le paiement de dommages et intérêts supplémentaires.

Avant le début du stage :

- Lors d'un désistement 15 jours ouvrés avant la session, la totalité des arrhes est rendue au stagiaire.
- Lors d'un désistement intervenant entre 14 jours et le premier jour de la session, le montant des arrhes est totalement dû et l'organisateur se réserve le droit de facturer le montant correspondant aux frais d'hébergement et de restauration.

En cours de stage :

- Lors d'un départ pendant un stage, la totalité de la somme restée due à l'organisateur. Si ce départ est lié à un motif spécifique (ex: décès d'un proche ou état médical ne permettant pas de poursuivre la session), un justificatif sera demandé et les arrhes restent acquises et un forfait équivalent à 70€ par jour commencé est facturé.

Annulation d'une session

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session ou en annuler les modalités d'organisation (dates, lieu, type de session, thèmes...). Dans ce cas, les participants sont informés par courrier ou téléphone dans les plus brefs délais et l'organisateur propose aux participants une solution personnalisée. En cas de report de la session, le tarif réduit est appliqué systématiquement à tous les stagiaires. Dans le cas où aucune solution n'est trouvée entre les deux parties, les arrhes versées par le stagiaire sont remboursées intégralement par l'organisateur.

Avances de frais médicaux

Lorsque cela est nécessaire, l'organisateur avance les frais médicaux nécessités par l'état de santé d'un stagiaire mineur. Le remboursement de ces frais se fait alors le dernier jour, auprès du directeur du stage.

Horaires et rythmes des sessions

Se former au BAFA et à l'animation volontaire - même occasionnelle - nécessite une grande disponibilité. De façon à faire vivre aux stagiaires une situation la plus réelle possible, l'organisateur propose un rythme identique à celui d'un Accueil Collectif de Mineurs. De ce fait, les journées de formation débutent à 9h00 et se terminent à 19h30 (sous réserve de modification) pour les sessions en demi-pension, et après la veillée pour les sessions en internat (environ 23h). Lors de sessions en demi-pension, des temps d'animation peuvent être organisés en soirée, à la demande des équipes de formation. La participation à tous les temps de travail est obligatoire et un retard ou une absence peut justifier un renvoi de la session et/ou une appréciation non-satisfaisante.

Respect du règlement intérieur de la session

Tout manquement grave à la discipline, mettant notamment en danger la sécurité physique, affective ou morale d'un ou plusieurs stagiaires, sera signalé à la famille ou au responsable légal. Le renvoi du stagiaire peut alors être prononcé. Dans ce cas, la totalité du paiement reste acquis à l'organisateur et les frais occasionnés par le retour du stagiaire à son domicile sont à la charge de la famille ou du tuteur légal. Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, tout acte répréhensible pénalement fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (forces de police, douanes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale). Les stagiaires restent responsables de leurs affaires personnelles pendant les formations. En conséquence, l'organisateur déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Signature du stagiaire ou de son représentant légal pour les mineurs, précédée de la date et de la mention "lu et approuvé"



**FORMEZ-VOUS AUX FONCTIONS
D'ANIMATEUR ET DE DIRECTEUR
EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

Reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) rassemble depuis 1898 des associations partageant un projet éducatif commun basé sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, de solidarité et de responsabilité.

Forte de ses 143 100 adhérents et 1 342 associations affiliées, l'engagement de la FSCF s'exprime au travers d'une offre d'activités variée et ouverte à tous dans les domaines sportifs, artistiques et culturels.

La fédération possède un double agrément délivré par l'État (Sport et Jeunesse – Éducation Populaire). Elle est habilitée par le Ministère de tutelle à dispenser des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur (BAFA) et de Directeur (BAFD) sur l'ensemble du territoire.

De nombreuses sessions sont ainsi proposées et organisées partout en France, tout au long de l'année.

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Il est accessible à toute personne ayant 16 ans révolus au premier jour de la session.

Le BAFA représente un premier pas vers la responsabilité et l'autonomie à travers l'apprentissage de l'animation et de la gestion d'un groupe de mineurs. Il répond au cahier des charges du Ministère de tutelle.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU BAFA ?

PREPARER L'ANIMATEUR STAGIAIRE A EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

- ◆ **assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité. La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée dans la formation.
- ◆ **participer à l'accueil**, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- ◆ **participer, au sein d'une équipe**, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- ◆ **encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- ◆ **accompagner** les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR STAGIAIRE VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT DE :

- ◆ **transmettre et de faire partager** les valeurs de la République notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ◆ **situer son engagement** dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ◆ **de construire une relation de qualité** avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination notamment sur le fondement de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
- ◆ **d'apporter le cas échéant**, une réponse adaptés aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Retrouvez toutes les offres de formation BAFA sur le site www.fscf.asso.fr/bafa



COMMENT PASSER ET OBTENIR SON BAFA ?

L'obtention du BAFA s'effectue à travers la réalisation de 3 étapes de formation qui doivent être réalisées au cours d'une période de 30 mois maximum.

ÉTAPE 1 : LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

DURÉE : 8 jours.

FORMAT : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- d'aborder et de s'approprier des notions théoriques (notion de projet, législation, connaissance des publics, vie quotidienne, travail en équipe, etc.) ;
- d'aborder des situations pratiques seul ou en équipe (élaboration et présentation d'un grand jeu, d'un chant, d'une veillée ou d'un spectacle, etc.) ;
- de commencer à construire son identité d'animateur.

ÉTAPE 2 : LE STAGE PRATIQUE

DURÉE : 14 jours minimum.

FORMAT : en séjour de vacances (colonie), en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire ; uniquement en France.

Il doit être effectué dans un délai de 18 mois maximum après la session de formation générale.

Ce stage peut se dérouler en 2 parties, 1 période de stage étant égale à 4 jours minimum. A noter qu'il n'est pas possible d'effectuer plus de 6 jours de stage pratique en accueil périscolaire.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire de mettre en pratique des acquis théoriques à travers des situations réelles d'animation en présence d'enfants ou d'adolescents.

ÉTAPE 3 : LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION

DURÉE : 6 jours minimum pour l'approfondissement, 8 jours pour la qualification.

FORMAT : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France ou à l'étranger.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- d'analyser et d'évaluer son stage pratique ;
- d'approfondir des thématiques au choix (jeux, activités manuelles, le rôle de l'assistant sanitaire, animer l'itinérance ici et à l'étranger, etc.) ;
- Pour la qualification : d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé intégrant un approfondissement.

Une qualification possible : Brevet de surveillant de baignade. Pour cette formation des prérequis sont consultables sur le site de la fédération www.fscf.asso.fr/etape-3-session-dapprofondissement-ou-de-qualification.

OBTENTION DU BREVET : le jury BAFA se réunit 1 à 5 fois par an selon les départements (consulter le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - SDJES - de votre lieu d'habitation).

Le résultat de la délibération est accessible sur l'espace personnel du candidat sur le site www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr.

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR (BAFD)

Le BAFA permet de diriger à titre non professionnel et de façon occasionnelle un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) grâce à l'acquisition d'outils de gestion administrative, logistique, financière, managériale, pédagogique, etc.

Il est accessible à toute personne ayant 18 ans révolus au premier jour de la session et ayant obtenu le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Une dérogation d'entrée en formation peut être accordée selon d'autres diplômes ou expériences d'animation.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU BAFD ?

LES OBJECTIFS DU BAFD RÉPONDENT AU CAHIER DES CHARGES DU MINISTÈRE DE TUTELLE :

- ◆ **élaborer et mettre en oeuvre avec son équipe d'animation**, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps ;
- ◆ **situer son engagement** dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ◆ **coordonner et assurer** la formation de l'équipe d'animation ;
- ◆ **diriger** les personnels et assurer la gestion de l'accueil ;
- ◆ **développer** les partenariats et la communication.

LA FORMATION BAFD DOIT PERMETTRE D'ACCOMPAGNER LE DIRECTEUR STAGIAIRE VERS LE DÉVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT DE :

- ◆ **transmettre** et de faire **partager** les valeurs de la République, notamment la **laïcité**.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Pour les modalités pédagogiques, la FSCF favorise les méthodes actives et participatives. Les modalités d'évaluation sont mises en place sur la base d'entretiens individuels tout au long de la formation et d'une évaluation finale de la session.

Retrouvez toutes les offres de formation BAFD sur le site www.fscf.asso.fr/bafd



COMMENT PASSER ET OBTENIR SON BAFD ?

L'obtention du BAFD s'effectue à travers la réalisation de 4 étapes de formation qui doivent être réalisées sur une période de 4 ans maximum + un bilan du cursus de formation.

ÉTAPE 1 : LA SESSION DE FORMATION GÉNÉRALE

DURÉE : 9 jours en continu ou 10 jours en discontinu.

FORMAT : en internat, demi-pension ou externat ; en France.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- d'acquérir des notions théoriques en termes de management, de législation, d'hygiène, d'économat ;
- d'élaborer un projet pédagogique cohérent.

ÉTAPE 2 : LE 1^{er} STAGE PRATIQUE

DURÉE : 14 jours minimum.

FORMAT : en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire ; uniquement en France ; en pleine direction ou sur un poste d'adjoint.

Il doit être effectué dans un délai de 18 mois maximum après la session de formation générale. Ce stage peut se dérouler en 2 parties, 1 période de stage étant égale à 4 jours minimum. A noter qu'il n'est pas possible d'effectuer plus de 6 jours de stage pratique en accueil périscolaire. Il faut encadrer au minimum 2 animateurs.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- de mettre en oeuvre les acquis de la session de formation générale ;
- de gérer et coordonner un accueil collectif de mineurs à travers la mise en pratique du projet pédagogique autour des 5 fonctions de direction.

ÉTAPE 3 : LE STAGE DE PERFECTIONNEMENT

DURÉE : 6 jours.

FORMAT : en internat, demi-pension ou externat ; en continu ou en discontinu ; en France.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire :

- d'analyser le stage pratique ;
- d'effectuer une mise à jour des savoirs et commencer à structurer et formaliser son bilan de formation.

ÉTAPE 4 : LE 2nd STAGE PRATIQUE

DURÉE : 14 jours minimum.

FORMAT : en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil périscolaire ; uniquement en France ; en pleine direction.

OBJECTIFS : permettre au stagiaire de perfectionner les aptitudes acquises au cours du cursus de formation.

BILAN DE FORMATION - OBTENTION DU BREVET

A l'issue du second stage pratique, le candidat devra rédiger un bilan de formation sur la globalité de son cursus et l'envoyer aux Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de son lieu d'habitation dans un délai d'un an après la fin de son second stage pratique. Celui-ci est soumis à un jury de la DRAJES pour l'obtention du BAFD.

A noter : le jury se réunit de 1 à 3 fois par an selon les régions (dates disponibles sur www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr).

COMMENT S'INSCRIRE À UNE FORMATION BAFA OU BAFD DE LA FSCF ?

A noter : Le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que nul ne peut exploiter ni diriger des services ou des lieux d'accueil de mineurs, y exercer une fonction, à quelque titre que ce soit, s'il a fait l'objet d'une condamnation définitive pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour un délit prévu dans la liste de l'article L133-6 du CASF.

L'inscription au BAFA-BAFD se déroule obligatoirement en deux étapes :

ÉTAPE 1 : L'INSCRIPTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE TUTELLE :

1. se rendre sur le site : **www.jeunes.gouv.fr** ;
2. sélectionner la région d'habitation ;
3. cliquer sur l'onglet « S'INSCRIRE » ;
4. sélectionner l'inscription souhaitée BAFA ou BAFD ;
5. remplir le formulaire de préinscription ;
6. un lien est ensuite envoyé sur l'adresse mail renseignée dans le formulaire permettant de confirmer l'inscription. La confirmation doit être effectuée dans une limite de 7 jours.

ÉTAPE 2 : L'INSCRIPTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE :

Pour s'inscrire à une formation BAFA-BAFD organisée par la Fédération Sportive et Culturelle de France, compléter la fiche d'inscription se trouvant dans les pages suivantes du livret et envoyer celle-ci à l'adresse indiquée en dernière page. Dès réception de la fiche d'inscription, une attestation d'inscription par mail est adressée, puis 7 jours avant la formation une convocation contenant les modalités d'accueil et le déroulement de votre formation est transmise.*

Pour les stagiaires mineurs s'inscrivant au cursus BAFA, la FSCF s'attache à respecter les accords et autorisations légales renseignées sur le bulletin d'inscription.

Pour les personnes en situation de handicap, contacter notre référent au 01 43 38 89 91 ou sur referent.handicap@fscf.asso.fr.

BOURSES ET FINANCEMENTS DE LA FORMATION BAFA-BAFD :

Pour faciliter l'accès aux formations BAFA-BAFD, il est possible d'effectuer une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que du Conseil Départemental du lieu d'habitation du candidat. D'autres organismes (Mairies, Centre Communal d'Action Sociale, Mission Locale, Pôle Emploi, Comité d'Entreprise, DRAJES pour l'aide à la formation BAFD) peuvent également, sous certaines conditions, attribuer une bourse.

La Fédération Sportive et Culturelle de France peut faire parvenir à un financeur un devis et une convention de formation sur demande.

*Retrouvez toutes les dates, tarifs, lieux et CGV de nos formations BAFA BAFD sur le site internet www.fscf.asso.fr/bafabafd.





50€ OFFERTS*

aux Jeunes qui s'engagent

Fidèle à ses valeurs de solidarité et d'entraide, le Crédit Mutuel récompense l'engagement des jeunes qui s'investissent pour les autres.

Crédit  Mutuel

*Offre soumise à conditions, valable une seule fois, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours. Somme versée sur un compte d'épargne sur livret ouvert ou à ouvrir au Crédit Mutuel à tout jeune de moins de 26 ans qui s'engage dans une activité d'entraide, de solidarité, qui exerce des responsabilités dans une association ou est bénévole lors de festivals dont le Crédit Mutuel est partenaire. Somme versée pour un engagement pris ou à prendre dans l'année en cours. Sous réserve d'acceptation par la Caisse et de respect des valeurs du Crédit Mutuel et sur présentation d'un justificatif de votre engagement. Pour les mineurs, souscription par l'un de ses représentants légaux. Hors fédérations du Crédit Mutuel Océan, Maine-Anjou, Basse-Normandie. Voir conditions détaillées en Caisses de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354
N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.



**Fédération Sportive et Culturelle
de France (FSCF)**

Siège social :
22, rue Oberkampf - 75011 PARIS
Tel : 01 43 38 50 57

Siret : 784 714 255 00022 - Code NAF : 9499Z

Enregistré sous le numéro d'activité auprès
de la DREETS Ile de France : 11 75 26752 75

(ne vaut pas agrément de l'Etat - Article L6332-12
du code du travail)

www.fscf.asso.fr/bafabafd



@laFSCF

Crédit  Mutuel

#BafaFSCF

#BafdFSCF